

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté
de La Haute-Yamaska

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, que lors de la séance régulière de ladite municipalité qui se tiendra le 9 mars 2016 à compter de 19 h 00 à son siège social situé au 142 de la rue Dufferin, bureau 100, à Granby, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement amendant le règlement numéro 2002-122, tel qu'amendé, pour y actualiser les montants de la rémunération des membres du conseil et du bureau des délégués au 1^{er} janvier 2016, établir une rémunération additionnelle pour le poste de préfet suppléant et abroger la rémunération pour le poste de président du CLD Haute-Yamaska, rétroactivement au 1^{er} janvier 2016.

Advenant l'adoption et l'entrée en vigueur de ce règlement, les rémunérations et les allocations de dépenses seraient les suivantes :

Type de rémunération et allocation de dépenses	Situation actuelle	Situation projetée
Rémunération annuelle de base de chaque membre du conseil	11 508,23 \$	Aucun changement
Allocation annuelle de dépenses de chaque membre du conseil	5 754,12 \$	Aucun changement
Rémunération annuelle additionnelle du préfet	16 167,67 \$	Aucun changement
Allocation annuelle de dépenses du préfet	8 083,84 \$	Aucun changement
Rémunération des membres du Bureau des délégués pour chaque présence à une séance du Bureau	110,29 \$	Aucun changement
Allocation de dépenses des membres du Bureau de délégués pour chaque présence à une séance du Bureau	55,15 \$	Aucun changement
Rémunération annuelle pour le poste	Inexistante	6 848,09 \$

Type de rémunération et allocation de dépenses	Situation actuelle	Situation projetée
particulier de préfet suppléant		
Allocation annuelle de dépenses pour le poste particulier de préfet suppléant	Inexistante	3 424,05 \$
Rémunération annuelle pour le poste particulier de président du conseil d'administration du CLD Haute-Yamaska	6 666,91 \$	Rémunération abolie
Allocation annuelle de dépenses pour le poste particulier de président du conseil d'administration du CLD Haute-Yamaska	3 333,45 \$	Rémunération abolie

Ces montants seraient indexés au 1^{er} janvier de chaque année, à compter de l'année 2017 selon l'indice de variation des prix à la consommation enregistré par Statistique Canada pour le Québec entre le mois d'août précédent et le mois correspondant de la deuxième année précédente.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce projet de règlement au bureau de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska situé au 142 de la rue Dufferin, bureau 100, à Granby.

Fait à Granby, province de Québec, ce quinzième (15^e) jour du mois de janvier deux mille seize (2016).


 Judith Desmeules
 Directrice générale adjointe
 et secrétaire-trésorière adjointe